

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MAI 2008

Le mardi 27 mai deux mil huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : Mrs CORITON, LEROY, DENISE, CAPRON, CHOLET, HEMARD, HITTLER, LEGOT, LEGROS, LOISEAU, LOPERA, PIZZAGALLI, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, MALOT, PILLE.

Absents excusés : M. BLONDEL (Pouvoir à M. DENISE).

Monsieur Mikaël LOPERA a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 14 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **2008-05-27 – N°1 – Nomination de Conseillers Municipaux Délégués**

Monsieur le Maire propose que Monsieur Luc HITTLER et Monsieur Ludovic LEGROS soient nommés conseillers municipaux délégués auprès de Monsieur Christian CAPRON, 5<sup>ème</sup> adjoint en charge des sports.

Les indemnités versées à Monsieur Luc HITTLER et à Monsieur Ludovic LEGROS seraient calculées comme suit :

Monsieur Luc HITTLER Conseiller municipal délégué	Indemnité égale à 1,55 % de l'indice brut 1015 (majoré 821), majorée des 15 % pour chef lieu de canton
Monsieur Ludovic LEGROS Conseiller municipal délégué	Indemnité égale à 1,55 % de l'indice brut 1015 (majoré 821), majorée des 15 % pour chef lieu de canton

Monsieur le Maire précise que le montant de ces indemnités respecte l'enveloppe globale définie pour l'ensemble des élus de Caudebec-en-Caux et demande au Conseil Municipal d'accepter :

- la nomination de ces 2 nouveaux conseillers municipaux délégués,
- le montant des indemnités qui leur sera versé à compter de ce jour (les crédits nécessaires à ce paiement étant inscrits au budget primitif 2008).

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité.

### **RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS MENSUELLES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nom Fonction	Total Brut (y compris majoration chef lieu de canton)
Monsieur Bastien CORITON Maire	1 720,98 €
Monsieur Yves LEROY 1 <sup>er</sup> adjoint	602,34 €
Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER 2 <sup>ème</sup> adjointe	602,34 €
Monsieur Pierre DENISE 3 <sup>ème</sup> adjoint	602,34 €
Madame Céline CIVES 4 <sup>ème</sup> adjointe	602,34 €

Monsieur Christian CAPRON 5 <sup>ème</sup> adjoint	602,34 €
Monsieur Sylvain HEMARD Conseiller municipal délégué	133,38 €
Madame Brigitte MALOT Conseillère municipale déléguée	133,38 €
Monsieur Robert CHOLET Conseiller municipal délégué	133,38 €
Madame Denise DUTHIL Conseillère municipale déléguée	133,38 €
Monsieur Luc HITTLER Conseiller municipal délégué	66,69 €
Monsieur Ludovic LEGROS Conseiller municipal délégué	66,69 €

### **2008-05-27 – N°2 – Acquisition des locaux et terrains du Port Autonome de Rouen**

Par délibération du 19 juin 2007, le Conseil Municipal de la Ville de Caudebec-en-Caux avait confirmé son désir d'acquisition des anciens locaux du Port Autonome de Rouen, situés route de Villequier.

Monsieur le Maire a rencontré récemment les représentants du Port Autonome de Rouen qui -compte tenu que ces locaux vont être très prochainement libres de tout occupant- souhaitent connaître la position du nouveau Conseil Municipal sur ce projet d'acquisition.

Dans l'attente d'une nouvelle estimation du service des domaines, le prix de vente reste fixé à 460 000 €.

Considérant :

- que les besoins en locaux des services techniques municipaux sont toujours d'actualité,
- qu'il n'existe pas, sur la Commune, d'autres locaux ou terrains susceptibles d'accueillir nos services,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Réaffirmer sa volonté d'acquérir l'ensemble de ces biens -superficie totale des parcelles à acquérir évaluée à 25 000 m<sup>2</sup>,
- L'autoriser à effectuer toute démarche permettant de faire aboutir cette opération,
- L'autoriser à solliciter toute subvention correspondant à cette opération.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité.

### **2008-05-27 – N°3 – Lotissement du Marais – Demande d'autorisation de lotir modificative**

Monsieur Pierre DENISE présente le plan du Lotissement du Marais et précise que l'autorisation de lotir le terrain du Marais a été délivrée le 16 juillet 2007, en vue de créer 18 lots à bâtir. Les travaux de viabilisation sont en cours, et la majeure partie des terrains est pré-réservée. Par contre, les lots les plus grands, et donc les plus chers, n'ont encore intéressé aucun acquéreur potentiel.

Aussi, il apparaît opportun de subdiviser les lots 1 et 2, dont les superficies et les prix sont prohibitifs, permettant ainsi d'accueillir deux foyers supplémentaires.

Cette modification de division des lots doit donner lieu à la délivrance d'une autorisation de lotir modificative, au titre du code de l'urbanisme.

Compte tenu de ce qui précède, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'autoriser à déposer la demande d'autorisation de lotir modificative nécessaire à cette opération.

#### **2008-05-27 – N°4 – Lotissement du marais – Contrat de garantie de parachèvement de travaux différés**

Jusqu'à présent, il était prévu que la vente des parcelles du futur lotissement du Marais ne pourrait intervenir qu'après l'achèvement complet des travaux de viabilisation, soit avril 2009.

Renseignements pris auprès d'établissements bancaires, il est possible que ces ventes soient autorisées dès la fin de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux (prévue mi juin 2008), sous réserve que la Ville obtienne la mise en place **d'un contrat de garantie d'achèvement du lotissement** de la part d'un établissement bancaire.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour anticiper la vente des lots ; pour ce faire, il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de :

- consulter plusieurs établissements bancaires,
- retenir l'offre la mieux disante et signer avec l'établissement bancaire retenu un contrat de garantie de parachèvement de travaux différés,
- solliciter du Préfet l'autorisation de vente anticipée des lots dès réception de la caution bancaire,
- et signer tout document à intervenir.

Les frais inhérents à ce contrat feront l'objet d'une décision modificative, lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et charge Monsieur le Maire de tout mettre en œuvre pour que ce projet se concrétise dans les meilleurs délais.

#### **2008-05-27 – N°5 – Bâtiments communaux – Cinéma le Paris – Travaux de sécurité – Demande de subvention**

Par délibération en date du 12 février 2008, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département pour la mise en conformité électrique du cinéma « Le Paris », dont le montant est estimé à 11 236,32 € HT, soit 13 438,64 € TTC.

Or, il s'avère que d'autres aides sont susceptibles d'être octroyées pour ce projet.

Aussi, afin de limiter le coût restant à la charge de la Ville, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter d'autres organismes que le Département pour financer les travaux de mise aux normes électriques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes susceptibles de financer les travaux de mise aux normes électriques du Cinéma Le Paris.

#### **2008-05-27 – N°6 – Travaux de sécurité aux abords des écoles – Avenant n°1 au lot n°1**

L'entreprise Colas – agence Devaux est titulaire du lot n°1 (voirie et assainissement) du marché de travaux relatif à la sécurisation des abords des écoles.

Certains travaux ont dû être décalés dans le temps, en raison des conditions météorologiques : la fourniture des dalles pré-engazonnées n'est possible que par temps sec.

Par ailleurs, le déplacement du coffret gaz desservant le presbytère n'est intervenu que le 28 février 2008, et a également retardé les finitions d'enrobés sur trottoir.

Le délai imparti à l'entreprise était de 15 semaines à compter du 3 septembre 2007. L'entreprise a justifié de 5 jours d'intempéries. Le chantier aurait donc dû être réceptionné pour le 21 décembre 2007. Les travaux n'ont été terminés que le 30 avril 2008.

Le retard constaté étant justifié, il convient de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 avril 2008. La commission d'appel d'offres, qui s'est tenue en Mairie ce jour, a accepté de retenir cet avenant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la décision de la commission, en acceptant l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux.

#### **2008-05-27 – N°7 – Travaux de sécurité aux abords des écoles – Avenant n°2 au lot n°3**

L'entreprise Mariette est titulaire du lot n°3 (maçonneries - portails - clôtures) du marché de travaux relatif à la sécurisation des abords des écoles.

Certains travaux ont dû être décalés dans le temps, en raison des conditions météorologiques : la fourniture des dalles pré-engazonnées n'est possible que par temps sec. Par ailleurs, le déplacement du coffret gaz desservant le presbytère n'est intervenu que le 28 février 2008, et a également retardé les finitions d'enrobés sur trottoir.

Les éléments de clôture, liés à ces travaux, n'ont donc pu être posés qu'en fin de chantier.

Le délai imparti à l'entreprise était de 15 semaines à compter du 3 septembre 2007. L'entreprise a justifié de 5 jours d'intempéries. Le chantier aurait donc dû être réceptionné pour le 21 décembre 2007. Les travaux n'ont été terminés que le 30 avril 2008.

Le retard constaté étant justifié, il convient de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 avril 2008. La commission d'appel d'offres, qui s'est tenue en Mairie ce jour, a accepté de retenir cet avenant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la décision de la commission, en acceptant l'avenant n°2 au lot n°3 du marché de travaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n°2 au lot n°3 du marché de travaux.

#### **2008-05-27 – N°8 – Mise en lumière des monuments – Plan lumières – Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre**

Le maître d'œuvre retenu pour l'établissement du projet de mise en lumières des monuments communaux, le 10 Août 2004, est :

« Concept Project Eclairage – La Croix Bigot – 76400 St Léonard », représentée par Mr Gérald Ellen.

Le projet consistait en la conception d'un programme de travaux et le suivi de leur exécution.

- La première tranche, portant sur l'église Notre Dame, s'est terminée le 17 décembre 2004.
- La deuxième et dernière tranche, à ce jour, comprenant l'illumination des rivières, des fortifications et de la Maison des templeiers, s'est déroulée d'octobre 2007 à avril 2008.

Le délai total d'intervention du maître d'œuvre est donc de 44 mois, et non 9 mois comme indiqué dans l'acte d'engagement signé en août 2004.

S'agissant d'une erreur manifeste, non détectée à l'origine, la commission d'appel d'offres, qui s'est tenue en Mairie ce jour, a accepté de retenir cet avenant de délai, permettant de régler les dernières factures émises par le maître d'oeuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la décision de la commission, en acceptant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

#### **2008-05-27 – N°9 – Monument du Latham 47 – Travaux à réaliser – Demande de subvention**

Le Monument du Latham 47, édifié en 1931, en mémoire des membres d'équipage disparus, présente des dégradations de surface. Le béton est, par endroits, désagrégé et laisse apparaître les armatures métalliques.

Des travaux de réfection doivent donc être entrepris, afin de sauvegarder ce monument historique.

De même, Monsieur le Maire présente l'étude de mise en lumière de ce monument établie en 2004 et propose au Conseil Municipal d'accepter de solliciter toutes aides financières permettant la réalisation de ces travaux dont la teneur exacte devra être redéfinie dans une étude complémentaire, étant donné le changement de configuration des lieux opéré dernièrement.

Le coût total des travaux à réaliser sur le Monument du Latham 47 s'élève à 44 020 € H.T., soit 52 647.92 € T.T.C., décomposé comme suit :

- réfection de l'édifice : 6 855 € HT, ou 8 198.58 € TTC
- mise en lumière : 37 165 € HT, ou 44 449.34 € TTC

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'inscrire au budget 2008 le montant nécessaire à la réalisation de cette opération,
- De solliciter les aides financières inhérentes à ce type de travaux,
- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité.

#### **2008-05-27 – N°10 – Tour d'Harfleur – Réhabilitation de la chaufferie – Autorisation d'urbanisme**

La chaudière de la Salle de la Tour d'Harfleur a été changée en début d'année, en urgence.

Considérant la taille réduite du nouveau matériel, il a été décidé de la positionner, non plus en sous sol, mais au rez-de-chaussée, à proximité du local dans lequel se trouvent déjà deux autres chaudières.

Le déplacement de cette installation a engendré la visite d'un bureau de contrôle (NORISKO). Le rapport de visite met en évidence la non-conformité du local recevant la nouvelle chaudière, ainsi que du local dans lequel se trouvent les deux autres installations (résistance au feu des cloisons, ventilations,...).

Il est donc nécessaire d'entreprendre au plus vite des travaux de mise aux normes, comprenant en particulier l'ouverture d'une porte vers l'extérieur, en façade EST. S'agissant d'une modification de façade, ce type de travaux est soumis à l'obtention préalable d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer la demande de déclaration préalable de travaux nécessaire à cette opération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable de travaux nécessaire à cette opération.

Monsieur Pierre DENISE demande s'il est envisageable de demander une participation financière à l'entreprise ayant réalisé les travaux, et, Monsieur Yves LEROY ajoute que l'entreprise aurait dû faire preuve de conseil en la matière.

Monsieur le Maire signale qu'il envoie un courrier dans ce sens, mais que la pose de la chaudière sous cette forme avait été validée par l'ancienne municipalité.

#### **2008-05-27 – N°11 – Tour d'Harfleur – Réhabilitation de la chaufferie – Travaux de maçonnerie**

La chaudière de la Salle de la Tour d'Harfleur a été changée en début d'année, en urgence.

Considérant la taille réduite du nouveau matériel, il a été décidé de la positionner, non plus en sous sol, mais au rez-de-chaussée, à proximité du local dans lequel se trouvent déjà deux autres chaudières.

Le déplacement de cette installation a engendré une visite, d'un bureau de contrôle (NORISKO). Le rapport de visite met en évidence la non-conformité du local recevant la nouvelle chaudière, ainsi que du local dans lequel se trouvent les deux autres installations (résistance au feu des cloisons, ventilations,...)

Il est donc nécessaire d'entreprendre au plus vite des travaux de mise aux normes, comprenant l'ouverture d'une porte vers l'extérieur, en façade EST, ainsi que la création de cloisons et la pose de portes coupe-feu.

Un devis a été établi, il s'élève à 6382.00 € HT, soit 7 632.87 € TTC.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'inscrire au budget 2008 le montant nécessaire à la réalisation de cette opération,
- De solliciter les aides financières inhérentes à ce type de travaux,
- Compte tenu des impératifs liés à la sécurité des utilisateurs de cet établissement recevant du public, de demander aux financeurs éventuels l'accord de démarrer les travaux sans attendre l'examen définitif du dossier,
- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

#### **2008-05-27 – N°12 – Tour d'Harfleur – Modification du règlement intérieur**

Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal de modifier ce règlement intérieur comme suit :

Modification des articles 2 et 3 comme suit :

*Article 2 : ETAT DES LIEUX*

**Il appartient à l'utilisateur de la salle de la Tour d'Harfleur de rendre les locaux, leurs accès, le matériel (y compris, éventuellement, la vaisselle), les abords, dans un état de propreté satisfaisant.**

*Dans l'intérêt des utilisateurs **et de la Ville de Caudebec-en-Caux**, un état des lieux sera donc fait conjointement avant et après chaque manifestation en présence **d'un agent municipal**. Les anomalies ou déprédations constatées seront consignées sur un imprimé signé par les deux parties (dont un double sera remis au locataire).*

*Article 3 : REMISE DES CLES ET HORAIRES DE LOCATION*

*Elles seront remises aux utilisateurs, par l'agent en charge de l'état des lieux d'entrée. La location est faite pour une journée **de 9h du matin à 9h le lendemain** de ladite location. Les clés de la salle devront être remise à l'agent concerné après la manifestation, lors de l'état des lieux de sortie.*

Ajout des articles 10 et 11 :

**Article 10 : RESPECT DU VOISINAGE**

**Les utilisateurs et leurs invités doivent être particulièrement respectueux du voisinage de la Salle de la Tour d'Harfleur ; les utilisateurs pourront voir leur responsabilité engagée en cas de plaintes. Entre autres, ils veilleront à ce que les portes de la salle restent fermées pour éviter toute nuisance sonore et au respect, par leurs invités, des espaces privés voisins.**

**Article 11 : ORDURES MENAGERES**

**Des containers à ordures ménagères et à verres, ainsi que des sacs jaunes permettant le tri du papier, carton, plastique recyclable sont mis à disposition des utilisateurs de la Salle ; il appartient à l'utilisateur :**

- de respecter les consignes de tri de ses déchets,
- dans le cas où le volume de ses déchets dépasserait le volume des containers à ordures ménagères mis à sa disposition, d'utiliser obligatoirement des sacs d'ordures ménagères « événements exceptionnels », mis en vente à la Maison des Services Publics, rue de la Sainte Gertrude à Caudebec-en-Caux (ouvert le lundi de 13h30 à 18h30 et du mardi au vendredi de 13h30 à 18h, téléphone 02 32 70 43 80).

Monsieur Yves LEROY précise que les autres termes du règlement intérieur de la Salle de la Tour d'Harfleur demeurent inchangés. Il ajoute que ce règlement sera signé par les locataires de la Salle de la Tour d'Harfleur.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur.

### **2008-05-27 – N°13 – Personnel communal – Tableau des effectifs 2008**

#### CREATION DE POSTES

##### Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe

Compte tenu des besoins des services accueil périscolaire et restauration scolaire, pour l'année scolaire 2007-2008, Monsieur le Maire propose de créer un poste, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008 et ce, jusqu'au 6 juillet 2008.

L'agent sera recruté pour un besoin occasionnel, en vertu de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3/2 et sera rémunéré sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 281 – indice majoré 288) et travaillera 29 heures par semaine.

##### Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe

Vu le reclassement d'un agent à l'issue d'un congé maladie de longue durée, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 3 juin 2008.

L'agent sera rémunéré sur le 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (indice brut 343 – indice majoré 324) et travaillera 35 heures par semaine.

Ces deux postes seront ajoutés au tableau des effectifs 2008, adopté par le Conseil Municipal, lors de ses réunions du 12 février 2008 et du 14 avril 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création de ces deux postes.

### **2008-05-27 – N°14 – Demande de subvention – Association des chasseurs de Saint-Wandrille**

Depuis deux ans, Monsieur Joseph KACZMARCZYK, Président de l'Association des chasseurs de Saint-Wandrille, s'est proposé d'éliminer les pigeons en surpopulation en centre ville et en particulier à l'Eglise. Ces interventions étaient faites bénévolement.

Il sollicite aujourd'hui une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour 2008.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 100 €.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention figurent au budget primitif 2008.

Le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention à l'unanimité.

### **2008-05-27 – N°15 – Demande de subvention - Maquettistes Navals Rouennais**

Monsieur Yves LEROY explique que le musée de la Marine de Seine accueillera une exposition consacrée au Pont transbordeur du 8 novembre au 31 décembre 2008.

Monsieur Yves LEROY demande au Conseil Municipal d'accorder à l'association des Maquettistes Navals Rouennais une subvention exceptionnelle de 500 €, destinée à financer les frais de transport et d'installation de la maquette du Pont transbordeur.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention figurent au budget primitif 2008.

Madame Brigitte MALOT félicite les agents ayant organisé la nuit des musées qui a eu lieu le samedi 17 mai 2008.

Le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention à l'unanimité.

#### **2008-05-27 – N°16 – Musée de la Marine de Seine – Boutique – Nouveaux tarifs**

Monsieur Yves LEROY demande au Conseil Municipal son accord pour la vente de nouveaux articles dans la boutique du musée.

Il propose au Conseil Municipal de voter les nouveaux tarifs comme suit :

<b>OBJETS</b>	<b>TARIFS</b>
Carnet de Bord	11.00 €
Kit bateau à construire	12.00 €
Kit bateau bouteille	12.00 €
Tampon Billy	14.00 €
Voilier	15.00 €
Sac haut	29.00 €
Sac bas	29.00 €
Coupe papier	8.00 €
Cendrier de poche	6.00 €
Décapsuleur	5.50 €
Boussole	2.60 €
Boussole avec couvercle	5.00 €
Porte-clés (casque, sifflet...)	4.00 €
Boussole clip	3.00 €
Carnet Evasion	2.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs.

#### **2007-05-27 – N°17 – Représentation de la Commune au sein de l'association La Seine en Partage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère à l'association « Seine en Partage ».

Il rappelle que l'objectif de cette association est à la fois de valoriser la Seine et ses rives, et d'être l'interlocuteur représentatif des élus riverains en face de tous les organismes officiels, qui ont pour mission l'entretien et le développement du fleuve. Tous les problèmes de riveraineté sont abordés, de la lutte contre les pollutions au développement du tourisme fluvial, en passant par le traitement des eaux, les PPRI (Plan de Prévention des Risques Industriels), l'aménagement des berges...

Face à l'évolution du trafic sur la Seine (Port 2000, ouverture du canal à grand gabarit Seine-Nord...), il convient de s'associer pour :

- défendre, protéger et mettre en valeur la Seine,
- encourager et coordonner l'action des collectivités locales riveraines du fleuve,
- faire entendre notre voix et proposer des solutions qui tiennent compte des réalités et des besoins de notre commune.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le désigner comme représentant de la commune au sein de cette association.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.



### **2008-05-27 – N°18 – Désignation des élus du Conseil Municipal au sein d'organismes**

Monsieur le Maire précise que conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal doit voter les représentants de la Commune au sein d'organismes ; il propose :

#### **La mission locale du Pays de Caux Vallée de Seine**

- Patricia SOUDAIS-MESSAGER

#### **L'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR)**

- Céline CIVES

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

### **2008-05-27 – N°19 – Commission « Culture »**

Monsieur le Maire propose de compléter cette liste comme suit :

- Intégration de Madame Christel SEILLE.

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que la première réunion de cette commission aura lieu le jeudi 28 mai.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **2008-05-27 – Création de groupes de travail au sein du C.C.A.S.**

Lors de la réunion du C.C.A.S. en date du 4 avril dernier, Monsieur LEROY, Maire-Adjoint chargé du C.C.A.S., avait proposé aux membres de la commission de mettre en place, avec quelques élus et membres extérieurs du C.C.A.S., des groupes de travail dans le domaine des Affaires Sociales.

Ces groupes seront :

- Une structure élargie par rapport au CCAS,
- Un lieu de rencontre des divers partenaires intervenant dans le champ social,
- Un lieu d'échanges (dans le respect des règles de confidentialité et d'anonymat),
- Un lieu d'informations
- Un lieu de propositions, d'émergence de problématiques sur lesquelles pourra travailler le CCAS (insalubrité des logements, isolement des personnes âgées, drogue, alcoolisme, cancer, maladie d'Alzheimer (pôle accueil de jour), handicap, transport (Assedic...)).

Des contacts ont été pris avec le Bateau de Brotonne, la Croix Rouge, le Centre Médico-Social, la Maison des Services Publics et GINCAUX, entre autres, pour leur demander d'en faire partie. Une réunion préparatoire s'est tenue, en mairie, le 16 mai dernier.

Avant que cette organisation ne soit entérinée par le C.C.A.S, lors d'une prochaine réunion, Monsieur le Maire et Monsieur Yves LEROY demandent aux élus leur accord de principe pour la mise en place de ces groupes de travail.

Sont d'ores et déjà pressentis pour travailler au sein de ces groupes de travail :

Pour le CCAS : Mrs CORITON, Maire, LEROY et Mme CIVES Adjoints au Maire, Mme BARROIS-VANNONI, conseillère municipale, Mmes HENIN, RABAEY, CHOLET , membres extérieurs,

Pour les Associations : Le Directeur du Bateau de Brotonne, la Présidente de la Croix Rouge, un représentant de GINCAUX,

Pour la Maison des Services Publics : La responsable de la MSP ou un représentant de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine,

Pour le Centre Médico-Social : un représentant de l'UTAS 4 et les assistants sociaux,

La Directrice de la Mission Locale de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine,

Pour les services municipaux : La Directrice Générale des Services, Directrice du C.C.A.S. et la responsable du Pôle « Services à la Population ».

Cette liste n'est pas exhaustive et les groupes de travail sont composés, au fur et à mesure, en fonction des dossiers à traiter.

#### **2008-05-27 – Le Balto**

Monsieur le Maire signale que le propriétaire du Balto souhaite poser sur le pourtour de sa terrasse actuelle, sous le auvent, un pare vent de part et d'autre avec un retour de 1 mètre 35 en façade. Monsieur le Maire précise que sa demande est actuellement en étude et qu'il préviendra le Conseil Municipal dès lors qu'une décision sera à prendre.

#### **2008-05-27 – Effondrement route du Havre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des morceaux de colombage sont tombés d'une façade située 7 route du Havre. Un arrêté de péril a été aussitôt pris et impose au propriétaire de faire les travaux nécessaires. Monsieur le Maire ajoute que Madame Céline CIVES et lui-même seront très vigilants concernant les logements insalubres ou dangereux et qu'ils travailleront en étroite collaboration avec le cabinet PAGE 9, spécialisé dans ce type d'affaires. Il précise que PAGE 9 est rémunéré par la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine.

#### **2008-05-27 – Réunion d'information sur la méningite**

Madame Corinne BARROIS-VANNONI informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'information sur le thème de la méningite va être organisée le mardi 24 juin 2008 à 20 heures 30, salle de la Tour d'Harfleur. Un membre de l'association Audrey Méningite Régis 76 de Neuville-les-Dieppe animera cette rencontre. Monsieur le Maire précise qu'il est très intéressant d'organiser cette réunion, afin de répondre au mieux aux inquiétudes légitimes des parents.

#### **2008-05-27 – Enquête pour la création de la maison des jeunes de Caudebec-en-Caux**

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER rappelle qu'une chargée de mission a été recrutée pour la création d'une maison des jeunes à Caudebec-en-Caux.

Pour ce faire, un questionnaire va être diffusé dans les classes à partir du jeudi 29 mai 2008. Les questionnaires devront être retournés, au plus tard, le mardi 10 juin 2008 ; le dépouillement étant prévu le mercredi 11 juin 2008. Une réunion d'information sur ce thème aura lieu le mardi 24 juin 2008 à 18 heures, salle de la Tour d'Harfleur.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER précise que la chargée de mission a d'ores et déjà rencontré plusieurs personnes travaillant pour des structures associatives ou communales. Elle signale que Trouville-Alliquerville dispose d'une structure intéressante qui compte, à ce jour, une dizaine d'emplois permanents et concerne les jeunes et les moins jeunes.

Monsieur Yves LEROY ajoute qu'il pourrait être intéressant de créer une structure au niveau cantonal avec des communes voisines.

#### **2008-05-27 – Sanitaires rue de la Planquette**

Monsieur le Maire signale que les sanitaires de la rue de la Planquette sont enfin en fonction.

#### **2008-05-27 – Lettre au Premier Ministre Chinois**

Pour faire suite à la demande de Madame HENIN au titre Amnesty International, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une lettre adressée au Premier Ministre Chinois et envoyée,

dans le cadre des Jeux Olympiques de Pékin, dans l'objectif de faire évoluer le respect fondamental des droits humains. Une copie de cette lettre va être envoyée au consulat de Chine à Paris.

#### **2008-05-27 – Opération immobilière rue du Président Kennedy**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier à Monsieur Didier MARIE pour le remercier de l'avis favorable émis par le bureau du Conseil d'Administration de l'Office, quant à la mise à l'étude d'un projet d'acquisition en VEFA, auprès de SERI OUEST de 30 logements locatifs, rue du Président Kennedy.

#### **2008-05-27 – Rencontre SEMVIT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le Président de la SEMVIT (Société d'Economie Mixte de la Ville du Trait), qui a proposé à la Ville de Caudebec-en-Caux d'acquérir des parts. Ceci lui permettrait de siéger au Conseil d'Administration. Monsieur le Maire précise qu'aucune décision n'est actuellement prise.

#### **2008-05-27 – RPA**

Madame Céline CIVES signale qu'elle a visité la RPA, ce jour, avec une représentante de la société Seine Manche Immobilière (SMI) et Madame Denise DUTHIL, Conseillère Municipale Déléguée. Elle est désormais dans l'attente d'un chiffrage des travaux par SMI (Logements, ascenseurs, parties communes...).

#### **2008-05-27 – Société des aviculteurs normands**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aura lieu un salon avicole à la Tour d'Harfleur début octobre où 600 volailles seront présentées au public. Il précise que les enfants des écoles de Caudebec-en-Caux pourront s'y rendre le vendredi.

#### **2008-05-27 – Isidore**

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER signale que Monsieur le Maire, Madame Brigitte MALOT et elle-même ont reçu un représentant de la société ISIDORE pour le renouvellement du contrat. Elles ont, entre autre, demandé un four plus grand, ou, à défaut, qu'un deuxième four soit installé. Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER précise qu'il va falloir revoir les tarifs des repas et le nombre de composantes. Le Conseil Municipal sera informé des décisions à prendre au moment voulu.

#### **2008-05-27 – CVS - Réunion sur la fiscalité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion sur la fiscalité a eu lieu à la Maison de l'Intercommunalité de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine. Il précise qu'actuellement les 3 anciennes Communautés de Communes ont des modes de calculs différents au niveau des ordures ménagères ; il devient légalement impératif d'harmoniser ces 3 systèmes avant la fin de l'année. Monsieur le Maire signale qu'il restera très vigilant afin que les Caudebecquais ne subissent pas d'augmentation et qu'il fera en sorte que les personnes qui font le tri ne soient pas pénalisées.

#### **2008-05-27 – Visite du bac**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré avec Madame Nicole RENAUX, deux techniciens du Département pour visiter le bac, en présence des membres de l'association les amis du bac 10 : Messieurs BINARD, DELAHOULIERE et HELLIER. Il précise que la coque du bac est en bon état. Des devis vont être établis prochainement pour chiffrer le coût de remise en état et des travaux de peinture devraient être entrepris d'ici l'Armada par l'association. Toutes les décisions concernant le bac 10 seront prises conjointement avec l'association.

### **2008-05-27 – Comité de direction de l'office de tourisme**

Monsieur le Maire signale qu'il a été désigné 1<sup>er</sup> Vice Président de l'office de tourisme et qu'il sera en charge de la commission fluviale. Monsieur Didier PERALTA, Maire de Gruchet-le-Valasse, en est le Président.

### **2008-05-27 – SDIS**

Monsieur le Maire signale qu'il fera partie du Conseil d'Administration du SDIS au titre du collège des Maires, suite aux élections.

### **2008-05-27 – Magazine Municipal**

Monsieur Sylvain HEMARD informe le Conseil Municipal que le magazine municipal va changer de format, de nom... Les habitants de Caudebec-en-Caux vont être sollicités. Aussi, un article sera publié dans la presse et une insertion va être faite dans le 4 pages diffusé prochainement :

« Le Magazine communal de la Ville de Caudebec-en-Caux fait peau neuve : Une nouvelle maquette, un format moderne, de nouvelles rubriques seront créées ; le graphisme sera réactualisé. Les élus, l'ensemble du personnel communal sont d'ores et déjà sollicités afin de recueillir et surtout de proposer des idées pour lui donner un nouveau nom. Nouveau nom qui devra refléter l'image de la Ville, son dynamisme et sa situation.

Les Caudebecquaises et les Caudebecquais sont incités à s'investir pour nous aider à trouver ce nouveau titre. Vous pouvez nous faire parvenir vos suggestions par mail, par courrier ou en déposant votre proposition dans une boîte à idées qui sera disponible à l'accueil de la Mairie de Caudebec-en-Caux en indiquant bien vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse et téléphone) afin que nous puissions vous joindre si votre proposition est retenue. Un prix sera offert au gagnant. »

### **2008-05-27 – Commission travaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commission travaux va avoir lieu le jeudi 5 juin à partir de 17 heures 15.

### **2008-05-27 – Appareil photo numérique**

Monsieur Sylvain HEMARD propose d'acquérir un nouvel appareil photo numérique. Madame Brigitte MALOT souhaite récupérer l'actuel appareil pour les écoles. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

### **2008-05-27 – Prochain Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain Conseil Municipal aura lieu avant le 28 juin.

La séance est levée à 22 heures 30.

B. CORITON

Y. LEROY

P. SOUDAIS-MESSAGER

P. DENISE

C. CIVES

C. CAPRON

C. BARROIS-VANNONI

R. CHOLET

D. DUTHIL

S. HEMARD

L. HITTLER

F. LEGOT

L. LEGROS

R. LOISEAU

M. LOPERA

B.MALOT

C. PILLE

C. PIZZAGALLI